



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Pôle emploi

Question écrite n° 75898

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la répartition territoriale des conseillers Pôle emploi. Le département du Val-de-Marne fait partie des départements les moins pourvus en nombre de conseillers Pôle emploi par rapport au nombre de demandeurs d'emploi : en 2013, 125 demandeurs d'emploi étaient affectés à un agent en moyenne, alors que la moyenne francilienne était de 109 demandeurs d'emploi par agent et que la moyenne française était de 116 demandeurs d'emploi par agent. Parmi les 17 agences val-de-marnaises, les deux agences situées sur le territoire de la neuvième circonscription sont dramatiquement sous-dotées en moyens humains : celle d'Alfortville (44 000 habitants) ne compte en effet que 13 agents qui traitent en moyenne 163 dossiers, alors que celle de Vitry-sur-Seine (88 000 habitants) compte 31 agents qui traitent en moyenne 152 dossiers. À titre de comparaison, à population sensiblement égale, les agences de Choisy-le-Roi (41 000 habitants) et de Créteil (89 000 habitants) ont respectivement 42 et 35 conseillers. Alors que la lutte contre le chômage est la première priorité du Président de la République et du Gouvernement, il voudrait savoir si des moyens humains pourraient être rapidement affectés au département du Val-de-Marne - et tout particulièrement aux agences d'Alfortville et de Vitry-sur-Seine - afin de lutter efficacement contre ce fléau.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75898

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1843

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)